

Le Premier Ministre

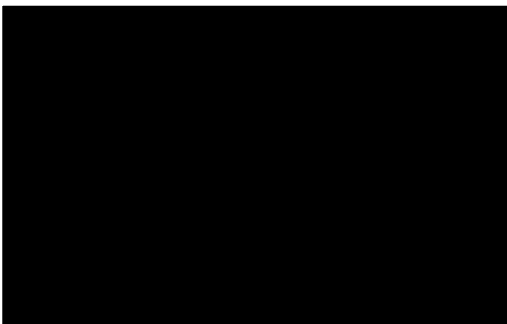
Paris, le 29 septembre 2025

Dès les premiers jours de ma prise de fonction, je me suis attaché à rencontrer les partenaires sociaux et les forces politiques. Ces rencontres, riches et franches, ont été l'occasion pour moi de souligner mon attachement au dialogue social et ma confiance dans la capacité des partenaires sociaux à trouver des solutions sur des sujets essentiels pour l'avenir de notre pays. La réunion que nous avons eue hier s'inscrit dans cette même volonté d'instaurer un dialogue soutenu et exigeant entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

A ce titre, je tiens à vous confirmer que le projet de loi relatif à la transposition des trois accords nationaux interprofessionnels (ANI) des 14 novembre 2024 et 25 juin 2025 sur l'emploi des seniors, l'évolution du dialogue social et les transitions professionnelles, qui est en cours d'examen par le Parlement, sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale par mon Gouvernement afin d'être définitivement adopté dès le mois d'octobre. En outre, certaines mesures issues du « conclave » sur les retraites notamment celle relative à l'amélioration de la retraite des femmes feront l'objet d'une inscription au PLFSS pour 2026 et je souhaite poursuivre les échanges avec vous autour des enjeux de pénibilité et d'usure professionnelle. De même, concernant l'assurance chômage, comme je vous l'ai dit, je souhaite là encore poursuivre les discussions, notamment autour des ruptures conventionnelles.

Ces rencontres ont aussi été pour moi l'occasion de vous écouter et de mesurer combien chacune de vos organisations est désireuse de pouvoir apporter des solutions innovantes aux défis que connaît notre pays dans un cadre respectueux de l'autonomie des partenaires sociaux. Je souhaite vous redonner, - comme une large partie d'entre vous en a exprimé la volonté -, la capacité de faire de la négociation collective un véritable levier de transformation de la société au service de la souveraineté économique, de l'emploi, de la compétitivité et du bien-être au travail.

Dans l'immédiat, conscient que la question du pouvoir d'achat est au centre des préoccupations des Français, je suis à l'écoute de propositions sur lesquelles les partenaires sociaux pourraient s'entendre rapidement afin qu'elles puissent être intégrées aux prochains projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale.



Plus largement, je souhaite inviter les partenaires sociaux à ouvrir différentes négociations interprofessionnelles, pour certaines prévues dans le cadre de leur agenda autonome et pour d'autres nouvelles, dans le cadre d'un agenda qu'ils proposeront et qui pourra comporter des mesures qui pourront être intégrées aux projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale dans le cadre du débat parlementaire et également dans un projet de loi ad hoc de transposition. Quoi qu'il arrive, le Gouvernement respectera le rythme que vous vous donnerez.

J'invite en conséquence les partenaires sociaux à travailler sur la base de cinq grands thèmes de négociation centrés sur notre modèle productif et de protection sociale :

- Les 80 ans de la Sécurité sociale cet automne doivent être l'occasion de repenser notre modèle social et l'avenir de la protection sociale. Le financement de notre protection sociale repose majoritairement sur des prélèvements assis sur le travail à 65%, soit significativement plus que la moyenne de l'Union européenne. Une réforme d'ampleur du financement de la protection sociale est donc nécessaire pour réduire le poids des prélèvements pesant sur le travail, et permettre ainsi, d'une part, d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et, d'autre part, de rendre notre économie plus attractive pour contribuer à l'effort de réindustrialisation ;
- Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée et de tensions géopolitiques, la souveraineté industrielle et économique de la France constitue un enjeu essentiel, partagé dans nos échanges. Les partenaires sociaux sont invités à se pencher sur les conditions nécessaires au renouvellement de notre modèle productif, à réfléchir à la résilience de notre tissu économique et plus largement de notre souveraineté économique, à l'impact de la transition écologique et au développement de compétences en adéquation avec les besoins de notre économie ;
- Les partenaires sociaux ont à plusieurs reprises rappelé leur attachement à l'objectif d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail dans les entreprises, tant pour améliorer la santé au travail des salariés, l'articulation des temps, que pour soutenir l'attractivité des emplois et la performance des entreprises. Les attentes des salariés et des entreprises restent fortes pour identifier de nouveaux leviers d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la qualité de vie au travail et de la lutte contre l'absentéisme ;
- Parce que je crois dans le dialogue social et dans son dynamisme, je pense que nous devons travailler à renforcer le paritarisme et le syndicalisme. La France est l'un des pays les moins syndiqués d'Europe et le taux de syndicalisation est particulièrement bas chez les jeunes. Ces constats, qui fragilisent la démocratie sociale impliquent des actions volontaristes pour réhausser le taux de syndicalisation jusqu'au niveau des pays voisins ;
- Enfin, concernant le fonctionnement du marché du travail, le constat est partagé de la nécessité de travailler plus nombreux. La levée des freins à l'emploi et une action résolue en faveur de l'emploi des jeunes sont une nécessité partagée par tous. Cette négociation pourrait également intégrer les enjeux du développement de l'intelligence artificielle dans les entreprises.

Que cela soit dans votre agenda social autonome ou sur des sujets qui nous semblent pouvoir être discutés ensemble pour définir un agenda social commun, l'Etat peut être à vos côtés si vous le souhaitez pour accompagner, faciliter et soutenir ces négociations. Selon les sujets et en accord avec vous, il pourra être associé aux travaux ou simplement fournir les outils et supports des négociations.

Le Gouvernement s'engage à transcrire loyalement dans des projets de loi les accords formalisés ou les positions communes arrêtées par les partenaires sociaux, dès lors qu'ils seront respectueux du bon équilibre des finances publiques et de nos engagements européens.

Vous l'aurez compris, je souhaite redonner toute sa place à la négociation collective en instaurant une méthode fondée avant tout sur la confiance à l'égard des partenaires sociaux et du dialogue social. Ce document n'est pour cette raison ni un document de cadrage ni un document d'orientation issu de l'article L1 du code du travail, mais une proposition de thèmes visant à la construction dans les prochaines semaines d'un agenda social partagé.

Je souhaite pouvoir avancer avec chacune de vos organisations et vous propose pour ce faire des réunions bilatérales dans les prochains jours pour mieux hiérarchiser vos attentes et vos priorités. Les organisations non représentatives seront également entendues durant cette phase.



Sébastien LECORNU

Thèmes proposés à l'agenda social

1. Avenir de la protection sociale

Les 80 ans de la Sécurité sociale cet automne doivent être l'occasion de se repencher sur notre modèle social. Je souhaite que nous puissions le faire avec l'ensemble des Français et leurs représentants. Comme vous en avez émis le souhait, il me semble opportun de conduire avec vous une réflexion portant notamment sur le financement de ce modèle.

Initialement la Sécurité sociale était une assurance professionnelle, financée par des cotisations assises sur les salaires et servant des prestations de remplacement proportionnelles à ceux-ci. Le financement de notre protection sociale repose majoritairement sur des prélèvements assis sur le travail à 65%, soit significativement plus que la moyenne de l'UE 27 (56%). Depuis plusieurs années, ce modèle initial a évolué sous l'effet des déficits des comptes sociaux, la fiscalisation croissante du financement et la complexification de son pilotage.

Une réforme d'ampleur du financement de la protection sociale est donc nécessaire pour réduire le poids des prélèvements pesant sur le travail, et permettre ainsi d'une part d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et d'autre part de rendre notre économie plus attractive pour contribuer à l'effort de réindustrialisation. Afin d'assurer la soutenabilité de notre modèle de protection sociale, ces réflexions devront également intégrer la nécessité de préserver la maîtrise de la dynamique des dépenses.

Ces évolutions invitent à poser plusieurs questions :

- Faut-il ajuster les missions assignées à la protection sociale ?
- Quelle est la part que le travail peut supporter dans le financement de notre protection sociale ?
- Quelle répartition entre cotisations salariales et patronales ?
- Quelle répartition des effets de cette évolution du mode de financement entre gains de pouvoir d'achat et dynamique des salaires et gains de compétitivité peut être imaginée pour assurer la pérennité de nos entreprises ?
- Quels modes de financement alternatifs peuvent être envisagés ?
- Quelle structure de financement permettrait de faciliter les augmentations de salaires tout au long de l'échelle des rémunérations ?
- Comment assurer durablement l'équilibre financier de la sécurité sociale ?

Afin de faciliter et de soutenir cette négociation, très ambitieuse dans son champ et son projet, le Gouvernement propose aux partenaires sociaux, s'ils le souhaitent, de mettre à leur disposition les services de l'Etat afin de les aider à évaluer leurs propositions.

2. Réindustrialisation et anticipation des mutations économiques

Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée et de tensions géopolitiques, la souveraineté industrielle et économique de la France constitue un enjeu essentiel, partagé dans nos échanges.

Les partenaires sociaux sont invités à se pencher sur les conditions nécessaires au renouvellement de notre modèle productif, à réfléchir à la résilience de notre tissu économique et plus largement de notre souveraineté économique, à l'impact de la transition écologique et au développement des compétences en adéquation avec les besoins de notre économie.

- Comment garantir la résilience du tissu économique français face à la montée des tensions géopolitiques ?
- Comment s'assurer de l'adéquation des compétences des salariés avec les modèles de notre économie ?
- Comment mieux anticiper les mutations économiques ?
- Quelles modalités de financement de la réindustrialisation ?

3. Conditions de travail et qualité de vie au travail

Les partenaires sociaux ont à plusieurs reprises rappelé leur attachement à l'objectif de promouvoir des conditions de travail de qualité dans les entreprises, tant pour améliorer la santé au travail des salariés que pour soutenir l'attractivité des emplois et la performance des entreprises. Les attentes des salariés et des entreprises restent fortes pour identifier de nouveaux leviers d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la promotion de la santé et de la sécurité au travail. Cette discussion devrait également s'accompagner d'une réflexion pour renforcer la lutte contre l'absentéisme au travail.

Enfin, l'impact croissant des transformations numériques et environnementales sur le travail devrait pouvoir être mieux pris en compte, notamment dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective d'entreprise. Là encore, plusieurs questions peuvent être posées :

- Comment améliorer la prévention pour protéger davantage la santé physique et mentales des salariés ? Quelles actions nouvelles de prévention et de formation pourrait-on instaurer pour accompagner employeurs et salariés dans cette perspective ? Comment renforcer le principe d'écoute des salariés dans les politiques de prévention ?
- Comment renforcer la lutte contre les accidents du travail graves et mortels qui augmentent ?
- Quels leviers collectifs peuvent être mis en place pour lutter contre l'absentéisme ? Quelles réformes en conséquence porter de notre système d'indemnisation des arrêts maladie pour mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs ?
- Plus largement, quelle mission pour les entreprises et les représentants des salariés dans la prévention en santé des salariés ?
- Comment renforcer la qualité de vie au travail et la conciliation des temps ?

4. Renforcement du paritarisme, revitalisation du syndicalisme

Notre modèle de sécurité sociale, repose sur l'universalisme et la justice sociale, il protège l'ensemble de la population. Il contribue à la démocratie sociale, qui est un corollaire de la démocratie politique, par son mode de gestion paritaire par l'Etat et les partenaires sociaux. Pour renforcer notre modèle social, il est aussi essentiel de s'interroger sur le paritarisme, son rôle, son périmètre et son mode de financement.

Le renforcement de la place du paritarisme et du rôle des partenaires sociaux va de pair avec une dynamisation du syndicalisme. La France est l'un des pays les moins syndiqués d'Europe et le taux de syndicalisation est particulièrement bas chez les jeunes. Ces constats, qui fragilisent

la démocratie sociale impliquent des actions volontaristes pour réhausser le taux de syndicalisation.

Cette négociation pourrait par exemple explorer les questions suivantes :

- Sur quels champs redynamiser le paritarisme ?
- Comment articuler décentralisation et paritarisme ?
- Faut-il développer davantage un syndicalisme de service ?
- Comment favoriser des parcours syndicaux attractifs ?

5. Fonctionnement du marché du travail

Si l'accord national interprofessionnel de novembre 2024 en faveur de l'emploi des salariés expérimentés s'est attaché à l'enjeu de l'emploi des seniors, un effort de mobilisation similaire doit être réalisé à destination des jeunes. Les partenaires sociaux sont invités à négocier sur les leviers qui pourraient favoriser leur accès au marché du travail.

Les partenaires sociaux, notamment par la négociation collective d'entreprise et de branche, ont un rôle à jouer pour lever les freins à l'emploi, qui concernent particulièrement les femmes. En matière de transport, en matière d'aides à la garde d'enfant, de logement, d'accompagnement des salariés aidants, surtout dans un contexte de vieillissement de la population, des initiatives peuvent être prises et encouragées. Les partenaires sociaux sont ainsi invités à réfléchir aux leviers à mobiliser pour lever les divers freins à l'emploi.

Les partenaires sociaux sont également invités à dégager des mesures favorisant le recours à des contrats de travail plus stables et pérennes, dans tous les secteurs d'activité.

- Comment favoriser l'insertion rapide des jeunes dans l'emploi durable, en s'inspirant de dispositifs étrangers ?
- Comment accompagner le développement de l'intelligence artificielle dans les entreprises ?
- Comment fluidifier le marché du travail tout en sécurisant les parcours ?
- Quel rôle le dialogue social et l'entreprise peuvent jouer pour participer à lever les freins à l'emploi (logement, transport, aide, gardes d'enfants) ?
- Quelles évolutions pourraient être envisagées pour sécuriser davantage la relation de travail et aménager le cas échéant par le dialogue social certains types de contrats ?
- Comment renforcer la place des salariés dans les conseils d'administration ?
- Comment améliorer le dialogue social notamment dans les TPE et les PME pour en faire un outil de performance sociale et économique ?